l'union des républicains, qui sont tous également soucieux de probité et de justice électorale. (Appl. en sens divers.) Nous pommes donc résolus à rechercher par tous les moyens en notre pouvoir, en prenant les initiatives utiles et sans [illegible] en cette matière non plus qu'en [illegible] autre, de revendiquer nos responsabilités des textes législatifs qui, fondés sur les principes déjà consacrés par la Chambre ou qu'elle consacrera, seront de nature à rallier la majorité républicaine. (Mouvements divers.)

Pour un programme à plus longue échéance, nous entendons limiter volontairement notre effort et le rassembler, en vue de réaliser, au cours des prochaines sessions, les réformes que nous plaçons au premier rang de nos préoccupations.

La loi sur les retraites ouvrières sera « améliorée »

La loi des retraites ouvrières et paysannes va entrer en exercice. Le gouvernement poursuivra en pleine application avec prudence et fermeté. Il entend, d'autre part, mesurer, conformément aux votes récents de la Chambre, l'amélioration très prochaine de cette grande loi sociale. (Appl.)

Le « refrain » sur la défense laïque

Nous vous demanderons aussi de défendre l'école laïque qu'attaquent et menacent inlassablement les adversaires de nos institutions. (Appl. à l'extrême-gauche et à gauche, protestations à droite.) Il n'est que temps, pour le parti républicain, de répondre à une campagne qui n'a d'autre objet que d'arrêter ou, tout au moins, d'affaiblir le développement de l'idée républicaine. (Rires à droite.) Paraître l'ignorer plus longtemps serait pratiquer la plus dangereuse des politiques de faiblesse.

« Nous soutiendrons l'impôt sur le revenu »

Il est à peine besoin de dire que nous soutiendrons devant le Sénat, dans son cadre et dans ses lignes essentielles, le projet d'impôt sur le revenu voté par la Chambre des députés. Aucun effort ne nous coûtera pour parvenir, dans le plus bref délai, à la réalisation de cette œuvre de progrès et d'équité sociale.

Statut des fonctionnaires et mesures contre le sabotage

Le statut des fonctionnaires devra également être réglé le plus promptement possible. Il aura pour but d'assurer aux serviteurs de l'Etat, auxquels nous ne cesserons de rappeler leurs obligations et dont nous ne cesserons d'exiger une stricte discipline, un ensemble de légitimes garanties, que des règlements fragmentaires, quelque peu disparates, leur ont déjà accordé dans une certaine mesure, mais qu'il importe d'unifier et de fortifier par la loi. (Mouvements divers.)

Nous vous proposerons encore de voter des mesures de répression contre le sabotage et les abandons de poste de nature à compromettre les intérêts et la sécurité du public. (Appl. en sens divers, bruit à l'extrême-gauche.)

Pour les cheminots révoqués

Nous vous soumettrons, en même temps, les dispositions utiles, pour que les Compagnies de chemin de fer soient tenues d'assurer un statut à leurs agents, suivant l'exemple que leur a donné et que leur donnera l'Etat.

M. Bouveri. — Ce sera gai.

Bien entendu que soit créée cette organisation nouvelle, nous demanderons aux Compagnies de compléter les décisions que, sur l'initiative de nos prédécesseurs, elles ont déjà prises, en accordant des pensions à tous les agents dont les services ont été de quelque durée. Nous leur demanderons aussi de procéder à une révision des dossiers des agents révoqués, dans les conditions mêmes où a opéré l'Administration des chemins de fer de l'Etat, laquelle a été laissée entièrement libre dans l'examen de ces individuels, parce qu'elle était responsable et afin qu'elle le restât.

M. Bulliard. — Vous demanderez! (Rires.)

Vers le monopole des chemins de fer

M. Caillaux poursuit :

Dans un ordre d'idées analogue, se posera devant nous le grave problème du régime des chemins de fer, dont on ne saurait ajourner longtemps la solution. Nous nous efforcerons de le résoudre, en préparant, d'une part, la revision des conventions en vigueur, en proposant, d'autre part, des dispositions légales de nature à fortifier et à étendre le droit de contrôle de l'Etat sur des entreprises dont le bon fonctionnement est lié à l'existence nationale elle-même.

Ordre...

Messieurs,

L'exercice du pouvoir ne consiste pas seulement dans la réalisation des réformes que réclame la nation, il est dans le souci et le soin jaloux de sa vie quotidienne, et un gouvernement n'a accompli qu'une partie de sa tâche tant qu'il n'a pas tout mis en œuvre pour développer l'activité du pays, pour accroître sa richesse, pour servir et favoriser sa prospérité matérielle.

Assoupir sciemment les budgets ; endiguer le flot grandissant des dépenses publiques ; armer puissamment le contrôle indispensable des crédits ; faire en sorte que les représentants du peuple puissent être assurés que les deniers prélevés sur la fortune ou le labeur des contribuables sont utilement employés jusqu'au dernier centime ; diriger cet emploi vers le mieux-être et l'intérêt bien compris de tous ; perfectionner et compléter l'outillage national... c'est la tâche patiente de chaque jour, c'est selon la façon dont on s'en acquitte que le pays travaille, respire et vit. Le gouvernement, Messieurs, n'en néglige rien.

... et autorité

Nous entendons, d'ailleurs, être un gouvernement dans le sens le plus élevé et le plus précis du mot. (Rires.) Nous voulons faire appliquer à l'intérieur, les lois, toutes les lois avec une égale fermeté; au dehors, maintenir, avec l'appui d'une alliance et d'amitiés précieuses, et grâce à la force grandissante de notre armée et de notre marine, dont nous nous appliquerons à perfectionner soigneusement les rouages, l'honneur du nom français.

Nous jugeons encore que l'action gouvernementale doit s'affirmer dans toutes les manifestations de la vie publique. Il faut, à notre sens, que le citoyen acquière cette conviction que la marche des affaires n'est pas livrée au hasard, mais qu'elle obéit à une impulsion ferme et soutenue (Appl.)

Il faut que l'attitude du gouvernement le pénètre de cette vérité sociale que les peuples libres ont plus de devoirs que les autres et qu'étant maîtres de leur fortune, ils doivent prêter à leurs mandataires la collaboration de leur sagesse. Il ne faut surtout point qu'on laisse s'implanter, dans la moindre mesure, cette idée qu'il suffit de transgresser la loi pour parvenir à ses fins. (Appl.) Il faut enfin que, dans les Chambres mêmes, la majorité parlementaire aperçoive qu'elle a devant elle des consciences [illegible] à faire [illegible] leur opinion sur les questions qui s'agitent [illegible] de se mettre à sa tête pour introduire l'ordre et la méthode dans les discussions. (Appl. en sens divers.

Un gouvernement qui gouverne et qui poursuive une politique d'évolution sociale, dans le respect de l'ordre républicain et de la loi, telle est la substance de notre programme. (Appl.)

Messieurs, jugez.

Les interpellations

Le président annonce des demandes d'interpellation :

De MM. Buisson et Benoist, sur la réforme électorale ;

De M. Delahaye, sur l'envahissement de notre marché par les valeurs étrangères ;

De M. Briant, sur le haut commandement ;

De MM. Bedouce et Prévot, sur la réintégration des cheminots révoqués ;

De M. Veillat, sur la politique générale du gouvernement ;

De M. d'Elissagaray, sur la répression des fraudes sur les vins.

De M. Chastenet, sur la protection de la beauté de Paris ;

De M. Brisson, sur l'incompatibilité entre les fonctions de président du Conseil et de président du Conseil d'administration de grandes Sociétés financières. (Rires et appl.) ;

De M. Thierry-Cazes, sur la politique fiscale du gouvernement ;

De M. Pelletan, sur l'observation des engagements pris par le Cabinet précédent, au sujet du personnel des chemins de fer ;

De M. Meunier, sur les délimitations.

M. Caillaux. — Le gouvernement demande la jonction et la discussion immédiate de toutes celles de ces interpellations qui visent la politique générale du gouvernement.

A l'extrême-gauche. — Elles le visent toutes !

M. Chastenet accepte la disjonction de la sienne.

M. Caillaux. — Le gouvernement demande la jonction de toutes les autres en un débat unique.

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Ferdinand Buisson, dans son interpellation sur « les intentions du gouvernement en ce qui touche la réforme électorale ».

M. Buisson. — La situation, il y a quelques jours, semblait difficile en ce qui concerne la réforme électorale.

Elle s'est aujourd'hui singulièrement éclaircie.

Le terrain de la lutte a été singulièrement déblayé par les conditions où a été discuté l'amendement Malavialle.

Il est faux d'opposer le mot « majoritaire » au mot « proportionnaliste ».

L'immense majorité de cette Chambre, et dans les rangs mêmes des proportionnalistes, est majoritaire.

Nous pensons que la majorité doit avoir la prééminence et en même temps la responsabilité.

Le projet de la Commission donne à la majorité toutes les satisfactions qu'elle a le droit de réclamer et répondant aux charges assumées par elle.

La question est de savoir si la majorité des électeurs donne droit à la majorité ou à la totalité des élus.

M. Jaurès. — C'est toute la question.

M. Ch. Benoist. — Elle est parfaitement posée !

M. Buisson. — Un académicien a dit que l'idéal serait un Parlement sans minorité ; admettez-vous cette thèse ?

M. Malavialle fait un signe de dénégation.

M. Buisson. — Donc, vous ne voulez pas d'un système qui, automatiquement, empêcherait les minorités d'être représentées.

Si vous ne leur refusez pas ce droit, vous ne pouvez pas maintenir un système, le scrutin d'arrondissement, merveilleusement organisé pour le leur enlever. (Bruit.)

Voix diverses. — C'est la réforme électorale elle-même que vous discutez !

M. Buisson. — Je demande au président du Conseil quelle attitude il compte prendre entre les deux doctrines que je viens d'exposer.

Nous nous apercevons que l'abîme qui semblait séparer les deux adversaires n'était qu'un fossé.

Nous sommes d'accord sur le principe de représentation des minorités ; ce qui reste, c'est une question de mesure.

La confusion n'est plus que dans les mots : nous demandons au gouvernement d'y mettre fin.

Il reconnaît que le *statu quo* ne peut être maintenu.

Unissons donc nos efforts pour réaliser l'équité dans la représentation et l'égalité devant la loi.

La difficulté n'est que dans les mots : « représentation des minorités », disent les uns ; « représentation proportionnelle », disent les autres.

Le premier n'est pas net, ni exact, ni complet ; partout on y a renoncé pour accepter le second.

Il ne s'agit ni de défaite, ni de victoire, puisque seul ne sécarte l'assolution des minorités.

La Commission examinera les amendements qu'on voudra lui proposer.

Pourquoi les radicaux craindraient-ils la représentation proportionnelle, dont leurs amis ont été les initiateurs ?

Ils sont convertis à la représentation des minorités que les simples Français appellent la proportionnelle.

Qu'ils s'y rallient de bon cœur, et que le gouvernement les y aide, ils ne sacrifieront rien de la justice ni de leurs principes.

Il n'y a qu'une formule : celle dont le pays est saisi. (Appl.)

On ne transige pas avec la probité électorale. (Très bien !)

La réforme proposée n'atténuera ni l'union des républicains ni le prestige de la République : pour l'une et pour l'autre elle serait une nouvelle victoire.

M. Delahaye déclare qu'il ajourne son interpellation sur l'invasion de notre marché par les valeurs étrangères.

Le commandant Driant développe la sienne, sur la question du haut commandement, posée par un récent débat.

La déclaration du gouvernement, dit-il, ne contient rien sur ce point spécial.

Le ministère précédent a été condamné par la Chambre pour n'avoir pas donné satisfaction sur une question vitale pour le pays.

Le pays s'est profondément ému de voir qu'une situation aussi capitale n'ait pas été réglée depuis quarante ans.

Il se demande s'il se retrouvera demain devant les lamentables conditions d'alors.

Je demande au nouveau ministre d'ajouter quelques précisions à la déclaration ministérielle.

Trois choses sont en jeu : l'unité de commandement, la nécessité de préparer ce commandement en temps de paix, et le choix de l'homme destiné à l'exercer.

Que la Chambre oublie un moment les préoccupations parlementaires, et se figure l'émoi qu'elle éprouverait, au jour d'une déclaration de guerre, en apprenant que l'homme sur lequel repose le sort du pays n'est pas préparé à sa formidable tâche, et pas même désigné.

Qu'elle se demande son impression en voyant, menaçant, s'annoncer le retour des douleurs et des déchirements de 1871. (Long mouvement, appl.)

M. Bedouce a la parole.

Il demande quelles mesures le gouvernement compte prendre pour l'exécution du mandat que la Chambre lui a donné par l'ordre du jour du 14 avril dernier, relatif à la réintégration des cheminots révoqués.

— De la grève, dit-il, les cheminots en été les moins responsables de tous.

Aux dires de M. Augagneur, le nouveau ministre des Travaux publics (Rires) déclarait que cette grève avait été voulue par M. Briand plus que par les cheminots. (Appl. à l'extrême-gauche.)

L'orateur refait un nouvel historique de la grève doublé d'un nouveau procès du ministère Briand.

Ce ministère, puis celui de M. Monis, avaient solennellement promis d'intervenir auprès des Compagnies pour faire rendre justice aux révoqués.

Qu'en est-il résulté ? rien d'utile ; les négociations sont restées sans effet, comme l'engagement de M. Monis de réclamer des armes nouvelles pour peser sur les Compagnies.

Aujourd'hui, M. Caillaux promet à son tour de négocier avec elles.

M. Pelletan se rend au banc des ministres et serre la main à M. Caillaux : on rit.

M. Bedouce poursuit en rappelant les menaces du dernier ministre des Travaux publics, M. Dumont, contre les Compagnies, si elles se refusaient à donner satisfaction aux cheminots révoqués.

M. Bedouce